

Image not found or type unknown



Hypothèque judiciaire provisoire

Par **Annelouise**, le **30/06/2021** à **21:31**

Bonjour , je viens d'apprendre qu'une hypothèque judiciaire provisoire viens d'être déposée pour la maison de ma fille . Elle à reçu cette maison de ma main , en avance sur héritage, elle à fait un emprunt pour travaux et depuis 4 ans elle ne paye plus rien alors qu'elle travaille et gagne 3000 € par mois. Cette donation est assujettis de non aliénable et non hypothécablepuis je récupérer ma maison et si oui qu'elles démarches puis je envisager.

Merci d'avoir pris le temps de me lire .

Cordialement.